

AVIS DE PUBLICITE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN MANEGE POUR ENFANTS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, permettant la manifestation d'intérêts et l'information sur les conditions d'attribution.

(Articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

Identification autorité publique	Ville de Granville
Emplacement	Placette sur la cour Paul Chartier.
Type d'occupation	Emplacement pour un manège pour enfants. Dimensions maximum exigées : 8 mètres de diamètre, ou équivalent pour une forme autre que circulaire. L'occupation pourra être sans sonorisation, certains jours, sur demande du Maire. La redevance d'occupation du domaine public sera de 231 € par mois. Un branchement électrique existe. La fourniture de l'électricité sera facturée au prix de 210 € par mois.
Durée de l'occupation	Du 06 décembre 2025 au 04 janvier 2026
Modalités de présentation des candidatures	Remise de candidatures adressées par courriel servicegep@ville-granville à l'attention de M. le Maire.
Délai de transmission des candidatures	Date limite de remise des candidatures le 13 octobre 2025
Mode d'attribution	Condition d'admissibilité : Être à jour du paiement de ses obligations fiscales et sociales et de ses dettes auprès d'administrations publiques. Critères d'attribution de l'emplacement : 1 – l'esthétique du manège avec une préférence pour

	les carrousels anciens. 2 – l'adaptation du manège au site.
Documents à fournir	- Attestation d'Assurance - Courrier motivé expliquant le projet d'occupation et d'animation de la place.
Date d'affichage et de mise en ligne du présent avis	17 septembre 2025